

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES**CAVALAIRE-SUR-MER- LA CROIX VALMER**

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N°2022-04-02-10**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars à 14h00, les membres du Comité Syndical du Sivom du littoral des Maures, dûment convoqués le 11 mars se sont réunis, dans les locaux du Sivom, sous la Présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président du Sivom du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 8**Membres présents :**

Philippe LEONELLI, Président, Maire Cavalaire-sur-Mer,
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de la Croix-Valmer,
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de la Croix-Valmer,
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de la Croix-Valmer,
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de la Croix-Valmer,
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,

Membres représentés :

Philippe BURNER, Conseiller municipal, Cavalaire-sur-Mer, représenté par Monsieur Bernard SALINI,
A été élu secrétaire de séance : Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-mer.

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président donne lecture, en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement du projet de Budget Primitif pour l'année 2022, concernant successivement le Budget (M14) du SIVOM du Littoral des Maures concernant le service entretien et environnement, et le Budget assainissement (M49) de la Station d'Épuration service de Traitement des Eaux Usées.

LE COMITE SYNDICAL,**OUI l'exposé,**

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le Budget Primitif 2022 (M14) et précise que le vote est intervenu au niveau des chapitres pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement :

M 14	Chapitres	Fonctionnement	Chapitres	Investissement
Dépenses €	011 Charges générales	107 900,00 €	16 Emprunts	10 772,59 €
	012 Charges de personnel	199 750,00 €	21 Immobilisations mat.	6 650,00 €
	65 Charges courantes	12 671,00 €	020 Dépenses imprévues	637,61 €
	66 Charges financières	305,41 €		
	042 Opérations ordre	62 418,31 €		
	022 Dépenses imprévues	4 308,04 €		
	67 Charges exceptionnelles	45 148,00 €		
Totaux		432 500,76 €		18 060,20 €
Recettes €	002 Résultat fonct	133 893,76 €	001 Solde exécution rep	94 441,89 €
	013 Atténuation de charges	307,00 €	10 Fonds divers	3 200,00 €
	70 Produits de service	5 000,00 €	040 Opérations ordre	62 418,31 €
	74 Dotations participations	290 000,00 €		
	75 Autres produits de gestion	3 300,00 €		
Totaux		432 500,76 €		160 060,20 €

AR Prefecture

083-248300105-20220317-2022040210-BF

Reçu le 25/03/2022

Publié le 25/03/2022

ADOPTÉ le Budget primitif 2022 (M49) de la Station d'Épuration, et précise que le vote est intervenu au niveau des chapitres pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement :

M 49	Chapitres	Fonctionnement	Chapitres	Investissement
Dépenses €	011 Charges générales	729 000,00 €	020 Dépenses imprévues	27 512,14 €
	012 Charges de personnel	330 766,00 €	040 Subv. Transf.résultat	322 000,78 €
	65 Charges courantes	5 057,00 €	16 Emprunts	82 303,22 €
	66 Charges financières	46 266,13 €	20 Etudes	90 500,00 €
	67 Charges exceptionnelles	1 725,00 €	21 Immobilisation mat	167 500,00 €
	042 Opérat ordre	741 882,31 €	23 Travaux	340 000,00 €
	022 Dépenses imprévues	1 192,69 €		
Totaux		1 855 889,13 €		1 029 816,14 €
Recettes €	002 Résultat fonct reporté	175 798,35 €	001 Solde exécution rep	1 138 933,83 €
	013 Atténuation de charges	393,00 €	1064 Réserves règlementaires	2 000,00 €
	70 Produit gestion courante	1 255 577,00 €	13 Subventions	18 000,00 €
	74 Subvention d'exploit	76 000,00 €	040 Opération ordre	741 882,31 €
	042 Opérat ordre	322 000,78 €		
	75 Autres produits de gestion	7 000,00 €		
	77 Autres produits exceptionnels	19 120,00 €		
Totaux		1 855 889,13 €		1 900 816,14 €

POUR EXTRAIT CONFORME

A CAVALAIRE-SUR-MER

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le, **25 MARS 2022**

Le Président,

Philippe LEONELLI

Maire de Cavalaire-sur-mer